Image not found or type unknown

un apport pour achat d'appartement peut-il être récupéré si divorce après revente ?

Par **Mumyv**, le **24/06/2019** à **14:24**

Si il y a eu un apport personnel pour un achat d'appartement en 2008 alors que le couple était pacsé et qu'il a été vendu en 2015, après mariage en 2012, la personne qui a fait l'apport peut-elle réclamer son apport, alors qu'il y a eu partage à l'amiable du montant de la vente parce que le couple divorce en 2019 ?

Merci de m'éclairer.

Par **Visiteur**, le **24/06/2019** à **14:28**

Bonjour
Chacun doit apporter les preuves de son apport de fonds pour une entente amiable, sinon le JAF devra trancher.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés